

# Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

<https://eduscol.education.fr/2232/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle-de-l-eleve>

# Le PEAC repose sur 3 piliers

- Les rencontres, avec des œuvres directes et indirectes, des artistes, des professionnels de la culture et des lieux culturels
- Les pratiques expérimentées et développées, dans des domaines variés
- Les connaissances avec l'appropriation de repères, un lexique spécifique, l'expression des émotions, la construction d'un jugement, le développement de l'esprit critique, une capacité à analyser des œuvres.

# Le PEAC prend appui sur les enseignements obligatoires

- Les projets EAC sont construits pour donner sens et complémentarité aux enseignements obligatoires avec des étapes successives et progressives dans les acquisitions.
- Les projets EAC sont choisis de façon cohérente pour permettre aux élèves de tirer parti des expériences passées en approfondissant les connaissances et les compétences acquises les années antérieures.
- Les projets EAC sont co-construits avec les acteurs de l'EAC.
- Les projets EAC permettent d'élargir à tous les arts et de diversifier les expériences vécues dans les différents domaines artistiques.
- Les projets EAC facilitent l'accès aux arts et à la culture pour tous les élèves.

# Le PEAC repose sur le partenariat

- Avec les acteurs culturels, éducatifs et associatifs
- Avec les artistes
- Avec les collectivités territoriales

# Le PEAC

## permet de travailler différents champs de compétences

- Ouverture aux arts et à la culture pour mieux apprécier, s'approprier et comprendre les œuvres.
- Capacité à se situer en tant que spectateur ou acteur
- Acquisition d'un lexique et de repères, notamment historiques et géographiques
- Acquisition de compétences liées à des techniques pour diversifier ses moyens d'expression et de création
- Acquisition d'une culture commune et d'un lien social

# ADAGE

(Application Déd<sup>o</sup>u<sup>o</sup>ee A la G<sup>o</sup>en<sup>o</sup>eralisation de l'E<sup>o</sup>ducation artistique et culturelle)

## un outil au service du PEAC

- Il permet le suivi des parcours d'EAC des élèves de la maternelle à la terminale
- Il est la mémoire des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des connaissances acquises par les élèves tout au long de leur scolarité
- Il permet le recensement des actions et projets culturels menés sur un territoire
- Il permet de répondre à un appel à projets pour différents dispositifs (Ecole et cinéma, écoles de musique, Kézaco, HPC, APS...)
- Il permet d'inscrire un projet d'EAC mené dans une école
- Il permet le recensement des partenaires culturels, des artistes et des compagnies sur un territoire
- Il permet de consulter les projets de l'ensemble des établissements (écoles, collèges et lycées)

# ADAGE

## Comment et pourquoi l'utiliser

- En tant que directeur, je peux ouvrir les droits de rédaction à tout ou partie de l'équipe pédagogique pour qu'ils puissent rédiger un projet.
  - L'école peut répondre à un appel à projet ou renseigner et rédiger un projet EAC
  - - Appel à projets tout au long de l'année. Ils peuvent être départementaux, académiques ou nationaux.  
(pour Kézaco, école et cinéma, écoles de musique, APS, l'appel à projet dure d'avril à fin octobre)
  - - Renseignement et rédaction d'un projet EAC
- Onglet Vert** : Ne pas l'utiliser (sauf si projet exceptionnel, lié aux enseignements artistiques)
- Onglet Bleu** : Projets liés à des dispositifs
- Onglet Rose** : Projets à l'initiative de l'établissement
- Les effectifs prévisionnels des classes inscrites avant septembre devront être validés courant octobre pour être enregistrés.
  - Adage donne une visibilité à un projet et une validation
  - Adage permet aux écoles de trouver des idées de projets
  - Adage permet de construire un suivi du PEAC de chaque élève